



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 30 mars 2017 au Bonhomme

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante de la commune de Katzenthal
M. Pascal LOHR, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Patricia BEXON, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Tiphaine BETTEMBOURG, représentante de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Michel BLANCK, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à Mme Martine SCHWARTZ (Kaysersberg Vignoble)
Mme Myriam PARIS, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à Mme Patricia BEXON (Kaysersberg Vignoble)
M. Gilbert MASSON, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à Mme Tiphaine BETTEMBOURG (Kaysersberg Vignoble)
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
Voix par procuration donnée à M. Jean-François BOTTINELLI (Le Bonhomme)

Absents excusés non représentés :

Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie

Absents non excusés :**Invités présents :**

M. Dominique PERRET, Adjoint à la commune de Katzenthal

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK

M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

Mme Carine FELIX, Chargée de mission

M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député

M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin

M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé

Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé

Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK

M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK

M. Mathieu ISATELLE, Responsable « assainissement » de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 23 mars 2017
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°037/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. Finances**

2.1 **N°038/2017-FI** : Fiscalité - Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »

2.2 Approbation des Budgets Primitifs 2017 :

2.2.1 **N°039/2017-FI** : Service Administration Générale (M14)

2.2.2 **N°040/2017-FI** : Service Ordures Ménagères (M4)

2.2.3 **N°041/2017-FI** : Service SPANC (M49)

2.2.4 **N°042/2017-FI** : Services AKV & FLLBO (M49)

2.3 **N°043/2017-FI** : Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

2.4 **N°044/2017-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)

2.5 **N°045/2017-FI** : Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal

2.6 **N°046/2017-FI** : Travaux de la fibre optique pour le Très Haut Débit – Sollicitation d'une aide financière au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local (IPL)

3. Administration Générale

3.1 **N°047/2017-AG** : Travaux de rénovation énergétique à l'Espace nautique : Approbation de l'avant-projet

3.2 **N°048/2017-AG** : Utilisation de l'enveloppe TEPCV de sensibilisation à la Transition

3.3 **N°049/2017-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement des communes à la construction d'une stratégie locale de transition énergétique sur leur patrimoine bâti public dans le cadre d'une démarche « Conseiller en Energie Partagé » (CEP) sur 3 ans

3.4 **N°050/2017-AG** : Autorisation de signature d'un bail rural à clause environnemental permettant l'installation d'un projet agricole de maraichage biologique en permaculture

3.5 **N°051/2017-AG** : Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2016 et approbation et autorisation de signature de la convention 2017

3.6 **N°052/2017-AG** : Modification de la délibération 037/2014-PR du 16/04/2014 fixant les indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents - Modification de l'IB terminal

4. Personnel

4.1 **N°053/2017-PR** : Création de postes saisonniers pour les services Déchets, Centre nautique et Médiathèque

4.2 **N°054/2017-PR** : Modification de la délibération du 07/02/2003 portant sur la mise en place du Régime Indemnitaire avec l'ajout d'un cadre d'emploi pouvant bénéficier de l'IFTS

5. Déchets

5.1 **N°055/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat pour l'Action et la performance Barème E à intervenir avec Eco-Emballages

5.2 **N°056/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Aluminium » à intervenir avec Regeal-Affimet

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 18/11/2016

6.1.1 **N°057/2017-AG** : Transfert de compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE) : Validation des critères de définition des ZAE et de leur périmètre

6.2 Commission « Environnement & Agriculture », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/03/2017

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation**8. Communications du Président**

8.1 Poursuite de la démarche participative de la CCVK (suites des GRAP)

8.2 Organisation d'un séminaire de travail

8.3 Travaux de rénovation énergétique au Centre nautique : dates de fermeture

8.4 Projets de maisons ou pôles de santé dans la CCVK

8.5 Réflexion sur les logements vacants dans la CCVK

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) : Compte-rendu du Comité Syndical du 06/12/2016

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°037/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

Arrivées de Mmes Chantal OLRY et Emilie HELDERLE.

2. Finances

2.1 **N°038/2017-FI** : Fiscalité - Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 23 février dernier et conformément aux orientations actées, le Président propose de maintenir les taux tels que validés en 2016, à savoir :

| | 2017 |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 8.59 |
| Taxe Foncière bâtie (TFB) | 1 |
| Taxe Foncière non bâtie (TFNB) | 2.86 |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 23.66 |

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 018/2017-FI du 23/02/2017 actant du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2017

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de fixer les taux de Taxe d'habitation, de Taxe foncière bâtie, de Taxe foncière non bâtie et de Cotisation foncière des entreprises comme ci-dessus indiqués.

2.2 Approbation des Budgets Primitifs 2017 :

2.2.1 N°039/2017-FI : Service Administration Générale (M14) (Cf. annexes 1-2 et 3)

Le budget, dans son intégralité, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires, sur le site Intranet de la CCVK, au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Il est rappelé que les budgets présentés intègrent la reprise anticipée des résultats 2016 et que les budgets sont votés par chapitre.

D'autre part ce budget intègre toutes les orientations validées par le Conseil Communautaire lors de la séance du 23 février 2017, à savoir :

- Report des actions non réalisées en 2016, en 2017 ;
- Retenue de tous les investissements présentés (priorités 1 et 2) et toutes les actions ;
- Autofinancement des investissements sauf les travaux de rénovation énergétique du Centre nautique, pour lesquels un emprunt est prévu, la caisse des dépôts vient de nous informer que l'enveloppe financière qui leur a été consentie pour des prêts à taux 0 est épuisée et qu'il ne certifie pas, malgré l'éligibilité du dossier de rénovation du Centre nautique, que la CCVK pourra bénéficier de cette mesure ;
- Un budget de 1 450 000 euros a été inscrit pour la rénovation du Centre nautique ;
- Versement d'une participation de 10 000 euros pour le tour d'Alsace au SMALB ;
- L'affectation d'une enveloppe de 300 000 euros à la réalisation d'actions liées au Projet de Territoire ;
- Maintien d'une enveloppe de 800 000 euros pour le financement du développement des ENR ;
- Mise en réserve 341 500 euros.

Lors du DOB une enveloppe de 50 000 euros était prévue pour la participation au SMMVR, elle a été inscrite pour 32 400 euros au budget 2017 car il est nécessaire d'abonder les crédits du chapitre 013, pour le FPIC (les crédits 2016 étaient insuffisants, du fait du montant de l'attribution de compensation).

Le budget principal 2017 se présente comme suit :

| LIBELLES | M14 |
|-------------------------|-------------------------|
| | Administration Générale |
| DEPENSES | |
| Dépenses fonctionnement | 12 296 200 € |
| Dépenses investissement | 5 050 255 € |
| Total Dépenses | 17 346 455€ |
| RECETTES | |
| Recettes fonctionnement | 12 296 200 € |
| Recettes investissement | 5 050 255 € |
| Total Recettes | 17 346 455€ |

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif principal 2017 du service « Administration Générale » tel que présenté en annexe, pour un montant de 12 296 200 euros en fonctionnement et 5 050 255 euros en investissement, selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
L'approbation des Budgets autorise le versement des subventions inférieures à 23 000 euros telles que présentées dans les annexes ad hoc.

- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.2 **N°040/2017-FI** : Service Ordures Ménagères (M4) (Cf. annexes 1-4 et 5)

Le budget, dans son intégralité, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires, sur le site Intranet de la CCVK, au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Le budget annexe OM 2017 se présente comme suit :

| LIBELLES | M4 |
|-------------------------|--------------------|
| | OM |
| DEPENSES | |
| Dépenses d'exploitation | 2 900 300 € |
| Dépenses investissement | 2 103 500 € |
| Total Dépenses | 5 003 800 € |
| RECETTES | |
| Recettes d'exploitation | 2 900 300 € |
| Recettes investissement | 2 103 500 € |
| Total Recettes | 5 003 800 € |

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif 2017 du service « Ordures Ménagères » tel que présenté en annexe, pour les montants comme ci-dessus indiqués et selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.3 N°041/2017-FI : Service SPANC (M49) (Cf. annexes 1-6 et 7)

Le budget, dans son intégralité, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires, sur le site Intranet de la CCVK, au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Le budget annexe SPANC 2017 se présente comme suit :

| LIBELLES | M49 |
|-------------------------|------------------|
| | SPANC |
| DEPENSES | |
| Dépenses d'exploitation | 839 850 € |
| Dépenses investissement | 3 500 € |
| Total Dépenses | 843 350 € |
| RECETTES | |
| Recettes d'exploitation | 839 850 € |
| Recettes investissement | 3 500 € |
| Total Recettes | 843 350 € |

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif 2017 du service « SPANC » tel que présenté en annexe, pour les montants comme ci-dessus indiqués, selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.4 N°042/2017-FI : Services AKV & FLLBO (M49)

(Cf. annexes 1-8-9-10-11-12 et 13)

Les budgets, dans leur intégralité, ont été mis à disposition des Conseillers Communautaires, sur le site Intranet de la CCVK, au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Les budgets annexes se présentent comme suit :

| BUDGETS 2017 | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------|
| M49 | VIGNOBLE (AKV) | MONTAGNE (FLLBO) | Total |
| DEPENSES | | | |
| Dépenses d'exploitation | 680 860 € | 487 600 € | 1 168 460 € |
| Dépenses d'investissement | 442 150 € | 233 800 € | 675 950 € |
| Total Dépenses | 1 123 010 € | 721 400 € | 1 844 410 € |
| RECETTES | | | |
| Recettes d'exploitation | 680 860 € | 487 600 € | 1 168 460 € |
| Recettes d'investissement | 442 150 € | 233 800 € | 675 950 € |
| Total Recettes | 1 123 010 € | 721 400 € | 1 844 410 € |

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les Budgets Primitifs 2017 des services « AKV » et « FLLBO » tels que présentés en annexes, pour les montants comme ci-dessus indiqués, selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter les budgets et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décision prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.3 **N°043/2017-FI** : Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 30/06/2003, il a été convenu que la CCVK verse chaque année, une subvention à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg pour le financement du poste de direction et une partie du secrétariat.

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 portant obligation de solliciter une décision de l'organe délibérant pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27/06/2003 approuvant la convention d'objectifs et de moyens, signée le 30/06/2003

VU le budget prévisionnel présenté par l'association

VU la délibération du Conseil Communautaire n°021/2017-FI du 23/02/2017 portant approbation du versement d'un 1^{er} acompte à l'EMVK

Le Conseil Communautaire :

- **fixe** le montant de la subvention annuelle à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg pour 2017, à 90 500 euros ;

- **autorise** le versement du solde représentant un montant de 45 250 euros, à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Mme THOMANN précise qu'il faudra à l'avenir expliquer le fait de ne pas augmenter le montant de la subvention à l'association.

2.4 **N°044/2017-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public validée par décision n°101/2011-AG du Conseil Communautaire du 01/12/2011 et entrée en vigueur le 01/01/2012, il est convenu que la CCVK verse chaque année une subvention d'équilibre à l'association « les Enfants de la Vallée ».

Par délibération n°161/2016-AG du 8/12/2016, le Conseil Communautaire a opté pour la reprise directe par la CCVK de l'exercice de la compétence « Petite enfance – Jeunesse » à compter du 01/07/2017.

Il a donc été procédé à l'estimation du montant de subvention nécessaire pour équilibrer le budget de l'association.

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 portant obligation de solliciter une décision de l'organe délibérant pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros

VU la décision du Conseil Communautaire n°101/2011-AG du 01/12/2011 approuvant la signature de la convention de DSP

VU la convention de DSP signée avec l'association

VU la décision du Conseil Communautaire n°161/2016-AG du 8/12/2016 portant approbation de la reprise directe par la CCVK de l'exercice de la compétence « Petite enfance – Jeunesse » à compter du 01/07/2017

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement de la somme de 168 000 euros à l'association « les Enfants de la Vallée », au titre de la subvention 2017.

2.5 **N°045/2017-FI** : Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 01/10/2016, il est convenu que la CCVK verse chaque année une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal afin qu'il puisse réaliser ses missions.

Par délibération n°020/2017-FI du 23/02/2017, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un premier acompte d'un montant de 115 500 euros.

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 portant obligation de solliciter une décision de l'organe délibérant pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros

VU la convention d'objectifs approuvée par délibération n°064/2016-AG du 09/06/2016 et signée le 01/10/2016

VU le budget prévisionnel présenté par l'association

VU la délibération n°020/2017-FI du 23/02/2017 du Conseil Communautaire portant approbation du versement d'un 1^{er} acompte

En sa qualité de Président de l'association, M. MAIRE quitte la salle.

Le Conseil Communautaire :

- **fixe** le montant de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal pour 2017, à 462 000 € euros ;

- **autorise** le versement du solde représentant un montant de 346 500 €, à l'Office de Tourisme Intercommunal.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

M. MAIRE réintègre la séance.

2.6 **N°046/2017-FI** : Travaux de la fibre optique pour le Très Haut Débit – Sollicitation d'une aide financière au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local (IPL)

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été adopté en 2012 par la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Une concession a été signée en 2015 par la Région avec la société ROSACE (un groupement d'entreprises dont les membres principaux sont NGE Concessions et Altitude infrastructure).

La concession d'une durée de 30 ans prévoit un déploiement de 380 000 prises en fibre optique exclusivement (100% FTTH), sur 700 communes dans les 6 prochaines années.

Dans les 2 prochaines années, 55 dans le Haut-Rhin seront complètement fibrées.

Le montant total de la contribution publique avancée par la Région Grand Est est de 164 millions d'euros pour un investissement de l'ordre de 450 millions.

La Région se chargera de récupérer les financements auprès de l'Europe et l'Etat, pour le solde, la participation des territoires alsaciens (175 euros par prise) sera demandée au travers de conventions de financement avec les communes ou les intercommunalités en fonction de l'exercice de la compétence.

Dans ce contexte et par délibération du Conseil Communautaire n°108/2016-AG du 22/09/2016, actée par arrêté préfectoral du 9/12/2016, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a pris une compétence supplémentaire en matière de « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est ».

Des travaux vont être lancés courant 2017, sur une partie du territoire de la Vallée de Kaysersberg afin de déployer la fibre optique. La commune de Labaroche a été identifiée comme prioritaire.

La convention avec la Région sera signée avant la fin 2017.

La participation de la CCVK (pour l'ensemble des 8 communes membres) est arrêtée à 1 481 125 euros.

La CCVK souhaite bénéficier de financements exceptionnels au titre de la **Dotat**ion de **Soutien à l'Investissement Local** créée par l'article 141 de la Loi de Finances 2017, dont une des thématiques retenues pour 2017 est le « Développement du numérique et de la téléphonie mobile ».

FICHE PROJET

Lieu concerné :

Ensemble du territoire de la Vallée de Kaysersberg (8 communes membres)

Travaux/Type dispositif sollicité:

| Travaux | Dispositif d'aide sollicité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| | IPL Enveloppe 1 |
| Participation au financement du déploiement de la fibre sur le territoire de la CCVK (Etudes d'exécution, travaux de génie civil, tirage de la fibre jusqu'au point de branchement optique) | X |

Plan de financement prévisionnel :**Coût estimatif de l'opération :** 1 481 125 € HT**Subvention sollicitée au titre de :** 444 338 € HT

- Dotation de soutien à l'investissement public local 30%
(*Enveloppe 1 : Accompagnement des grandes priorités d'investissement*)

Composition du dossier de demande d'aide financière :

- **Au titre de la dotation de soutien à l'Investissement Public Local :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération.

Le Conseil Communautaire, autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- le Président à solliciter une aide financière pour la participation au financement des travaux décrits ci-dessus, auprès du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local de l'Etat (enveloppe 1) ;
- le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. Administration Générale**3.1 N°047/2017-AG :** Travaux de rénovation énergétique à l'Espace nautique :
Approbation de l'avant-projet

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention «Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » de la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie Positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

Dans le cadre de sa convention TEPCV et suite à un audit énergétique approfondi, la CCVK a prévu la rénovation énergétique du centre nautique Arc-en-Ciel, dont les crédits ont été prévus au budget 2017.

Ce projet fait par ailleurs l'objet d'une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local – enveloppe 1.

Il a également fait l'objet d'une demande de prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Les travaux prévus dans l'avant-projet portent principalement sur :

- La rénovation de la chaufferie, avec remplacement des chaudières en favorisant l'utilisation du bois par rapport au gaz
- La rénovation des systèmes de traitement d'air
- Une optimisation des systèmes de production et de distribution d'eau chaude sanitaire
- La rénovation de l'éclairage
- Le remplacement des portes du hall bassins (étanchéité à l'air) et l'installation de brise-soleil orientables en façade sud (confort d'été)
- La mise en place d'un système de télégestion pilotant l'ensemble des équipements techniques
- La mise en place de panneaux photovoltaïques
- La mise en place d'une bâche de couverture du bassin sportif
- L'isolation des toitures terrasses
- L'aménagement d'un local adapté au stockage des produits chimiques en lieu et place des sanitaires actuels
- La création de sanitaires extérieurs avec local de stockage

Le montant des travaux estimé dans le cadre de l'avant-projet s'élève à 1 056 097 € HT.

Un avenant sera établi en conséquence pour définir la rémunération définitive du maître d'œuvre.

M. REINSTETTEL indique que l'on peut espérer une production annuelle de 23 000 kWh. Il s'agit d'un investissement à la pointe de l'énergie.

Il indique également que ces travaux nécessitent la fermeture pendant 2 mois de l'établissement (du 04/09 au 01/11/2017).

M. BRUN pense qu'il eut été préférable de prévoir cette fermeture à compter du 15 août.

M. Reinstettel répond que les délais sont très serrés et qu'il n'était pas envisageable d'avancer les travaux, compte tenu des délais de consultation des entreprises et des périodes de fermeture estivale.

VU la décision du Conseil Communautaire n°141/2015-AG du 03/12/2015 approuvant la convention TEPCV

VU la décision du Conseil Communautaire n°060/2014-AG du 16/04/2014 donnant délégation au Président pour la signature de marchés

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'avant-projet des travaux de rénovation du centre nautique, estimé à 1 056 097 € HT ;
- **autorise** le Président à signer toute pièce relative à ce projet et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2 N°048/2017-AG : Utilisation de l'enveloppe TEPCV de sensibilisation à la Transition

Ce point sera traité lors du compte-rendu de la commission Environnement & Agriculture.

3.3 N°049/2017-AG : Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement des communes à la construction d'une stratégie locale de transition énergétique sur leur patrimoine bâti public dans le cadre d'une démarche « Conseiller en Energie Partagé » (CEP) sur 3 ans (Cf. annexe 14)

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 », de la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

La CCVK a engagé en 2016 une démarche d'accompagnement par un Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur son patrimoine propre.

Afin de rendre les collectivités du territoire exemplaires en matière de transition énergétique, la CCVK souhaite proposer aux communes du territoire de travailler à l'optimisation énergétique de leurs bâtiments avec l'aide d'un « Conseiller en Energie Partagé » d'Alter Alsace Energie pour la construction d'une « Stratégie locale de transition énergétique ».

Cette opération se déroule sur 3 ans, avec un minimum de 3 bâtiments par commune. Le déroulement de l'accompagnement se décomposant comme suit :

- Année 1 : accompagnement technique à la réduction des consommations d'énergie → sobriété énergétique
- Année 2 : diagnostic complet des consommations d'énergie et propositions de travaux → efficacité énergétique
- Année 3 : détection du potentiel en énergies renouvelables
- A l'issue des 3 ans, la commune disposera d'une stratégie de transition énergétique locale, dont le plan d'action sera présenté en conseil municipal.

L'accompagnement global proposé par Alter Alsace Energies coûte 570 € par an, par bâtiment. Une subvention de 60% peut être accordée dans le cadre de la convention « Conseiller en énergie partagé » d'Alter Alsace Energies avec l'ADEME et la Région (Climaxion). Le coût de la prestation pour un bâtiment d'une commune est donc de 230 €

par an. Il est proposé que la CCVK prenne en charge l'accompagnement d'un bâtiment par commune, soit un reste à charge pour la CCVK de 1 840 € par an, soit 5 520 € pour les 3 ans.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°042/2017-AG du 24/03/2016 portant approbation de la convention d'accompagnement à l'optimisation énergétique du patrimoine bâti

VU la décision du Conseil Communautaire n°018/2017-FI du 23/02/2017 actant du Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention avec Alter Alsace Energie, telle qu'annexée;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention avec les communes volontaires et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Mme SCHWARTZ annonce qu'une réunion d'information sera organisée, avec la participation d'Alter Alsace Energie, pour aider les communes à sélectionner les bâtiments.

3.4 **N°050/2017-AG** : Autorisation de signature d'un bail rural à clause environnemental permettant l'installation d'un projet agricole de maraichage biologique en permaculture (*Cf. annexe 15*)

Ce point sera traité lors du compte-rendu de la commission Environnement & Agriculture.

3.5 **N°051/2017-AG** : Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2016 et approbation et autorisation de signature de la convention 2017 (*Cf. annexe 16*)

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en recherche d'emploi, la Mission Locale assure quatre permanences mensuelles délocalisées sur le territoire de la CCVK à Kaysersberg, Lapoutroie et Orbey en plus de l'accueil à Colmar.

Les modalités de cet accompagnement sont fixées par convention entre la Mission Locale et la CCVK.

Le bilan de l'activité 2016 de la Mission Locale dans la Vallée de Kaysersberg et son évolution entre 2015 et 2016 fait apparaître :

- Légère augmentation du nombre de jeunes accueillis en entretien individuel : 111 jeunes en 2016 (100 en 2015).
- une hausse du nombre de jeunes venant pour leur 1^{er} accueil : 57 en 2016 (37 en 2015).
- Légère hausse au niveau de l'accueil de jeunes peu diplômés (BEP/CAP ou inférieur) : 22 en 2016 (15 en 2015).
- une hausse des solutions proposées aux jeunes accueillis (un jeune peut être concerné par plusieurs solutions) : 92 en 2016 (60 en 2015).

- une hausse du nombre de jeunes entrés en situation au cours de l'année : 86 jeunes sur les 111 accueillis dont 51 en termes d'emploi (48 jeunes sur les 100 accueillis dont 33 en termes d'emploi en 2015).

Il y a lieu de reconduire les modalités d'organisation de l'accueil pour l'année 2017 et d'approuver la convention entre la CCVK et la Mission Locale. La participation sollicitée de la CCVK au dispositif 2017 s'élève à 11 186 € (non revalorisée depuis 2013).

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention de fonctionnement des permanences délocalisées de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller dans la Vallée de Kaysersberg pour l'année 2017, telle qu'elle figure en annexe ;
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017 du Service « Administration Générale » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6 **N°052/2017-AG** : Modification de la délibération 037/2014-PR du 16/04/2014 fixant les indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents - Modification de l'IB terminal

En date du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction a été augmenté, passant ainsi de 1015 à 1022.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités maximales votées par le Conseil d'une Communauté de Communes sont déterminées : « *par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* ».

Or, la délibération n°037/2014-PR du 16/04/2014 fixant les indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents fait expressément référence à l'Indice Brut (IB) 1015.

Il convient donc de modifier cette délibération en remplaçant les références à l'IB 1015 par « l'indice brut terminal de la fonction publique » et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi la décision du 16/04/2014 serait modifiée comme suit :

- Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Président et de ses Vice-présidents est égal à l'addition de l'indemnité maximale attribuée au Président (soit 48.75% de l'indice brut terminal de la fonction publique) et de l'indemnité maximale émanant du produit de 20.63% de l'indice brut terminal de la fonction publique par 5 Vice-présidents ;
- **Octroi** d'une indemnité de fonction brute mensuelle au taux maximal, comme suit :
 - * 48.75% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président,
 - * 17.19% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des 6 Vice-présidents.

VU les articles L.5211-12 et R.5214-1 du CGCT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°037/2014-PR en date du 16/04/2016 ;

VU le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du Décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les modifications de la délibération n°037/2014-PR du 16/04/2014 fixant les indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-Présidents comme définies ci-dessus ;
- **décide d'appliquer** cette modification avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4. Personnel

4.1 **N°053/2017-PR** : Création de postes saisonniers pour les services Déchets, Centre nautique et Médiathèque

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services « Déchets », « Centre Nautique » et « Médiathèque ».

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la création des postes saisonniers suivants :

▪ **Service Déchets :**

- **1 poste d'agent administratif** à temps complet, pour la période du 3 juillet 2017 au 3 septembre 2017, rémunéré par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs.
- **1 poste de ripeur** à temps complet, pour la période du 26 juin 2017 au 03 septembre 2017, rémunéré par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques.

▪ **Centre Nautique :**

- **1 poste de maitre-nageur** à temps complet, pour la période du 12 juin 2017 au 3 septembre 2017, rémunéré par référence à la grille indiciaire des éducateurs des activités physiques et sportives.
- **1 poste d'agent d'entretien** à temps complet, pour la période du 26 juin 2017 au 03 septembre 2017, rémunéré par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques.
- **1 poste d'agent technique** à mi-temps, pour la période du 26 juin 2017 au 03 septembre 2017, rémunéré par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques.

▪ **Médiathèque:**

- **1 poste d'agent administratif** à temps complet, pour la période du 3 juillet 2017 au 31 août 2017, rémunéré selon la grille indiciaire des adjoints administratifs.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2°

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la création des 6 postes saisonniers comme détaillés ci-dessus, pour les temps de travail, les périodes et les rémunérations indiquées ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces recrutements.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.2 **N°054/2017-PR** : Modification de la délibération du 07/02/2003 portant sur la mise en place du Régime Indemnitare avec l'ajout d'un cadre d'emploi pouvant bénéficier de l'IFTS

Par délibération du 07/02/2003, le Conseil Communautaire a décidé d'instituer les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) pour les agents de la CCVK et précisément pour les cadres d'emplois suivants : attachés, rédacteurs et éducateurs des APS.

Néanmoins, dans le cadre de la reprise du service Petite Enfance/Service Jeunesse, un nouveau cadre d'emploi est concerné : il s'agit des Educateurs de Jeunes Enfants.

VU le Décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

VU l'Arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

VU la délibération du 07/02/2003 du Conseil Communautaire de la CCVK

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la délibération du 07/02/2003 portant sur la mise en place du Régime Indemnitare ;
- **autorise** l'ajout du cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants à la liste des cadres d'emplois pouvant bénéficier des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

5. Déchets

5.1 **N°055/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat pour l'Action et la performance Barème E à intervenir avec Eco-Emballages (Cf. annexe 17)

Par délibération n°036/2011-OM du 26/05/2011, le Conseil Communautaire a approuvé le contrat à intervenir avec Eco-emballages et opté pour le passage au barème E avec effet au 1^{er} janvier 2011 (en substitution au barème D précédent). Il a également opté pour la reprise "fédération" pour le carton, les métaux (SCHROLL) et les métaux issus des mâchefers. Et pour la reprise "filiale" pour l'aluminium (AFFIMET REGAL), les bouteilles et flacons plastiques (VALORPLAST), et le verre (OI MANUFACTURING). Les avenants correspondants aux contrats conclus avec les deux derniers repreneurs ont été validés par les délibérations n° 027 et 028/2017-OM du 23/02/2017.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2016.

En raison de la mise en place d'un agrément d'une seule année (pour 2017) par les pouvoirs publics, les sociétés concernées proposent de prolonger d'une année le contrat CAP barème E, soit jusqu'au 31/12/2017.

Des modifications au contrat type portant sur les éléments suivants sont réalisées (voir détail en annexe):

- Préambule,
- Articles 7 et 20 portant sur la transmission, utilisation et confidentialité des données,
- Articles 10.2.1 actualisation de plein droit des données d'exécution du contrat
- Annexe 1 du CAP « Glossaire »
- Annexe 5 du CAP « Barème E »

Les clauses et annexes du contrat (CAP) non visées par l'avenant demeurent inchangées.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°036/2011-AG du 26/05/2011 approuvant le contrat Eco-Emballages et le passage au barème E

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'avenant au contrat pour l'action et la performance Barème E à intervenir avec Eco-Emballages ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

5.2 **N°056/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filiale « Aluminium » à intervenir avec Regeal-Affimet (Cf. annexe 18)

Par délibération n°036/2011-AG du 26/05/2011, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour la reprise "filiale" aluminium et de signer le contrat correspondant avec REGEAL-AFFIMET.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2016. En raison de la mise en place d'un agrément d'une seule année (pour 2017) par les pouvoirs publics, les sociétés concernées proposent de prolonger d'une année le contrat CAP barème E, soit jusqu'au 31/12/2017.

Cette prolongation doit faire l'objet d'un avenant au contrat. Les autres dispositions du contrat qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°036/2011-AG du 26/05/2011 approuvant le contrat de reprise option filiale « Aluminium » avec REGEAL AFFIMET

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'avenant au contrat de reprise option filiale « Aluminium » à intervenir avec REGEAL-AFFIMET;

- **autorise** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Le Président cède la parole à M. RUFFIO pour le compte-rendu de la Commission « Economie ».

6.1 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 18/11/2016

A. N°057/2017-AG : Transfert de compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE) : Validation des critères de définition des ZAE et de leur périmètre (Cf. annexe 19) – Point 6.1.1

Au 1/01/2017, la loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu la CCVK compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

Toute nouvelle ZAE ou étude relève de la compétence CCVK.

Afin d'identifier les zones d'activité existantes, différents critères ont été proposés par la commission :

1. Vocation principalement économique de la zone (vocation mixte habitat/activité possible, si habitat minoritaire) ;
2. Occupation actuelle ou prévisionnelle par plusieurs établissements ;
3. Taille importante avec continuité territoriale ;
4. Actions publiques actuelles ou projetées, notamment action foncière, requalification urbaine, viabilisation, équipements, commercialisation, animation.

Sur la base des critères ci-dessus et après consultation des communes durant l'été 2016, les zones d'activité économiques identifiées sont les suivantes :

- **Kaysersberg Vignoble, zone d'Hinteralspach** : projet de densification, périmètre à élargir à l'ensemble de la zone Ue
Superficie : environ 6.4 ha, dont 1.2 ha densifiable (cf. carte).
- **Lapoutroie, zone de la croix d'Orbey** : réduction du périmètre à la rive droite de la Weiss, le reste de la zone étant pleine
Superficie : environ 80 ares, sur 3 parcelles au lieu-dit La Basse : Orbey, section 14 parcelles 299 et 300 et Lapoutroie, section 13 parcelle 75. (cf. carte).
- **Orbey, ZA des grands prés** : potentiel de densification, secteur de projet contigu au sud, en rive droite de la Weiss (zone communale en 2016) périmètre de la zone Ue sur la section cadastrale 15 ainsi que la parcelle mitoyenne numéro 440 (déchèterie).
Superficie : environ 3.9 ha dont 0.68 densifiable (cf. carte).

Les zones suivantes, d'intérêt communautaire avant l'échéance de la loi Notre, ne sont plus considérées comme des zones d'activité économiques au sens des critères ci-dessus :

- Fréland, zone du Baa : zone pleine sans action publique actuelle ou projetée
- Lapoutroie, zone de la croix d'Orbey : réduction du périmètre à la rive droite de la Weiss, le reste de la zone étant pleine.
- Orbey, zone du Bas d'Orbey (section 14, contigu au nord de la ZA des grands prés) : zone pleine, occupation par une seule entreprise (Sogefi).

Ces propositions de la commission ont été présentées et validées en Bureau du 2 février 2017.

Le Vice-président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

VU l'avis favorable du Bureau réuni le 2/02/217

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les différents critères de définition des ZAE et leur périmètre tels que proposés par la Commission « Economie ».

M. RUFFIO poursuit le compte-rendu.

B. Feuille de route de la commission et stratégie économique

La feuille de route de la commission économie a été établie le 15/09/2016 en Bureau :

| Thème | Dossier | Exemples de réflexions connexes |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion des ZAE | Vente d'un terrain dans la ZA intercommunale d'Hinterspach à 2 créateurs d'entreprise (Menuiserie et ébénisterie) | Comment pérenniser la vocation des ZA et éviter leur « résidentialisation » ? |
| Gestion des ZAE | Etude d'accessibilité et de viabilisation d'une parcelle à la Basse à Hachimette (terrain « Florence ») | |
| Loi Notre : nouvelle compétence au 1/01/2017 « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » | Définir quelle activité commerciale est d'intérêt communautaire début 2017 | Quelle est la politique du commerce local dans la vallée (cf projet de territoire) ? |
| Loi Notre : transfert des ZAE à l'interco au 1/01/2017 | Identifier les ZAE existantes par délib ou rapport de commission + transfert des charges et des produits | Quels outils pour accueillir de nouvelles entreprises ? (foncier, immobilier, animations) Faudra-t-il de nouvelles ZAE et pour quel public ? comment faire des ZAE à énergie positive ? |
| Connaissance de l'économie dans la vallée | Etude diagnostic des atouts et contraintes du territoire. Influence des territoires voisins | |
| Comment valoriser l'immobilier d'entreprise existant (Sigolsheim) ou à venir (pépinière d'entreprises d'Orbey) ? | Réfléchir à un rôle de la CCVK | |
| Arrivée du très haut débit (fibre) 2020 | Identifier et promouvoir les opportunités pour les entreprises/services publics/tourisme... | Proposer à la Région d'être un territoire rural d'expérimentation des usages numériques innovants dans le cadre de la Commission territoriale de l'action publique. |
| PLUi | Réfléchir à la localisation des zones économiques dans le PLUi | |

C. Stratégie économie

Un Bureau s'est tenu le 12 janvier 2017 pour évoquer avec l'ADIRA, une stratégie de développement économique pour la CCVK conforme aux objectifs du Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 ».

Le Président donne la parole à M. JACQUEY pour le compte-rendu de la commission Environnement & Agriculture.

6.2 Commission « Environnement & Agriculture », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/03/2017

A. N°050/2017-AG Présentation du projet agricole de Mme Bouadma de maraichage biologique en permaculture – Point 3.4

Mme Nabila BOUADMA porte un projet agricole de maraichage biologique en permaculture : il s'agit d'une production de plantes aromatiques, de petits fruits, et à terme des légumes.

Issue du secteur de l'hôtellerie, Mme BOUADMA réalise une conversion professionnelle entamée par une formation BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) au CFPPA de Rouffach. Dans ce cadre, elle a élaboré un projet d'installation sur petite surface prenant en compte les aspects agronomiques et économiques. Ce serait la première exploitation (hors maraichers) à produire des plantes aromatiques condimentaires (bottes) en Alsace.

La commercialisation vise prioritairement la vente directe en saison (marchés essentiellement et restaurateurs) et des grossistes (Solibio à Strasbourg, maraichers) en compléments.

Ce projet contribue, sur une petite surface, à la diversification agricole de la vallée. Un volet pédagogique (accueil de classes ou du public) est également envisagé.

Dans un premier temps, Mme BOUADMA mènera ce projet en tant que double actif, avec un revenu salarié à mi-temps.

Pour lui permettre la réalisation de son projet, la CCVK lui propose la location d'un terrain dont elle est propriétaire à Hachimette (commune de Lapoutroie), sur la fraction de l'ancien terrain de football qui n'a pas été construite lors de l'établissement du nouveau complexe de tennis.

La location sera contractualisée sous la forme d'un bail rural à clauses environnementales, établi pour 9 ans renouvelables : les clauses environnementales garantissent des techniques de production écologiques.

Avis de la commission : approuve la proposition de location.

Le Vice-président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

VU l'avis favorable de la commission Environnement & Agriculture du 29/03/2017

Le Conseil Communautaire :

- **autorise** l'installation du projet agricole de maraichage biologique en permaculture de Mme BOUADMA sur les parcelles référencées section 11, n°33 et 4 (pour partie), propriétés de la CCVK ;
- **approuve** le bail rural à clauses environnementales, tel que présenté en annexe ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ledit bail et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

M. JACQUEY poursuit le compte-rendu.

B. N°048/2017-AG : Utilisation de Enveloppe TEPCV « mobilisation à la transition énergétique » - Point 3.2

Après un rappel sur l'origine de l'enveloppe Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte, la commission prend connaissance des propositions du Groupe d'Action Projet (GRAP) animé par Emilie HELDERLE de septembre 2016 à février 2017 pour tester de nouvelles pratiques de participation citoyenne à la construction des politiques publiques.



En fonction des priorités formulées par le GRAP, des propositions sont soumises à la commission sur l'affectation de l'enveloppe TEPCV à différents projets.

Proposition de la commission :

- **Répartir l'enveloppe TEPCV « MOBILISATION A LA TRANSITION ENERGETIQUE » de 100 000€ en deux sous enveloppes :**
 - **Environ 45 000 € pour des projets portés par la CCVK en 2017 ou 2018 :**
 - **Reportages sur la transition : un journaliste sera missionné, à la pige, pour produire des contenus diffusables localement. Les objectifs sont de faire connaître les bonnes pratiques, les acteurs, l'offre locale de produits/services, les événements ; d'alimenter les médias locaux, de renforcer le sentiment de communauté territoriale ; de donner envie de s'impliquer pour la transition en se rapprochant des acteurs locaux. Une attention particulière sera portée sur la sélection des sujets, la qualité des supports et leur diffusion large.**
 - **Fonds documentaire pour la médiathèque : acquisition d'ouvrages pertinents.**
 - **Spectacle sur la « transition » dans les collèges : en lien avec la politique proposée par la commission culture.**
 - **Projet pédagogique collège : il s'agit de permettre aux élèves des 2 collèges de réaliser un projet collectif autour de la transition, en lien avec les équipes pédagogiques et avec l'appui d'un professionnel (cinéaste, peintre, photographe, dessinateur BD...)**
 - **Chantiers participatifs intercommunaux en lien avec la transition : dans l'esprit des journées citoyennes communales, mais dans un autre format. Publics, durée et sujets à préciser**
 - **Environ 55 000 € pour soutenir d'autres porteurs de projets :**
 - **Adopter des règles d'attribution de subventions pour les autres porteurs de projet :**
 - **Projets ciblés sur un public local et/ou porté par des acteurs locaux, notamment associations, particuliers, entreprises...**
 - **Projets à présenter avant leur démarrage (contexte, objectifs, publics ciblés, moyens, dates, lieux, plan de financement) en Commission Environnement (examen des candidatures en avril 2017, octobre 2017, janvier 2018 et avril 2018).**

- Le projet doit avoir pour vocation prioritaire la promotion de la transition et le démontrer (thématiques, mode d'action, publics, objectifs chiffrés), le cas échéant, une convention de partenariat sera signée avec le bénéficiaire.
- Les actions doivent être compatibles avec la définition de la transition et les propositions établies par le GRAP et approuvées au Conseil du 23/02/2017 " la Transition, c'est modifier nos comportements vers une nouvelle manière de vivre ensemble, de consommer, de produire pour préserver la planète".
- Les projets doivent faire l'objet d'une communication : envoi de photos et de commentaires pour publications sur les medias choisis par la CCVK.
- Définir le niveau et les modalités de ces subventions :
- La participation financière du porteur de projet doit être au moins de 20% du TTC la subvention maximum de la CCVK serait de 80% du coût du projet (via l'enveloppe TEPCV).
- L'attribution d'une subvention n'est pas automatique. La CCVK peut la refuser ou la plafonner.
- Le périmètre des dépenses éligibles est établi en fonction du projet et exclut notamment les frais de fonctionnement de la structure organisatrice.
- La subvention sera versée, après délibération, sur présentation d'un bilan technique et financier définitif (évaluant notamment l'impact sur la transition, eu égard aux objectifs annoncés), remis à la CCVK avant le 1^{er} août 2018. Une avance peut être consentie.
- Réaliser une communication et un appel à projets pour susciter des candidatures
- Pouvoir revoir la répartition de l'enveloppe en cours d'année, en fonction de l'état d'avancement, des devis ou de nouvelles idées qui pourraient émerger.

M. JACQUEY donne la parole au Président pour la procédure de vote.

VU la décision du Conseil Communautaire n°009/2017-AG du 23/02/2017 actant les propositions du GrAP « Mobiliser en faveur de la transition »

VU l'avis favorable de la Commission « Environnement & Agriculture » réunie le 29/03/2017

Le Conseil Communautaire :

- **valide** le programme d'actions et les modalités d'attribution de subventions à des porteurs de projets tels que proposés par la Commission Environnement, sur la base des propositions du GrAP « Mobiliser en faveur de la Transition » ;

- **autorise** le Président à solliciter toute subvention auprès de tout cofinanceur potentiel pour la réalisation de ces actions et de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

C. Divers : Commande groupée d'Arbres fruitiers organisée par les communes

Emilie HELDERLE, Adjointe à Orbey et Philippe RENARD, Adjoint à Labaroche rappellent l'organisation d'une commande groupée d'arbres fruitiers soutenue par l'enveloppe Gerplan

du Département. Les communes qui souhaitent participer sont invitées à prendre contact ou à prendre part à une première réunion : **samedi 1^{er} avril 2017, à 10h, en mairie de Fréland**. L'implication pratique de la commune permettra à ses habitants de profiter également de l'opération, qui a connu, l'an dernier, un grand succès sur les 5 communes coorganisatrices.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Liste des marchés conclus en 2017

| ANNEE | N° DU MARCHÉ | OBJET | DATE DU MARCHÉ | MONTANT HT | NOM DE L'ATTRIBUTAIRE |
|-------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|-----------------------|
| 2017 | F0011 | FOURNITURE DE GAZ NATUREL AVEC LES COMPOSANTES D'ACHEMINEMENT, DE STOCKAGE, DE MODULATION ET SES SERVICES ASSOCIES, POUR LES SITES DES PERSONNES PUBLIQUES DU GROUPEMENT – MARCHÉ SUBSEQUENT 2 | 24/03/2017 | 478 456.00 € | TOTAL ENERGIE GAZ |

8. Communications du Président

8.1 Poursuite de la démarche participative de la CCVK (suites des GRAP)

Le Groupe de Travail s'est réuni les 17 et le 21 mars pour envisager quelles seraient les possibilités et formes que pourraient prendre des démarches participatives portées par la CCVK dans l'optique de poursuivre sur le modèle des GRAP.

Différents niveaux de participation ont été abordés et quelques pistes retenues :

- des commissions intercommunales plus participatives
- des formats légers et plus ponctuels sur certains sujets à définir (ex : forum ouvert, consultation web, etc.)
- des GRAP sur d'autres sujets

Le président complète en précisant qu'il faudra aborder des questions précises et qu'il y ait une volonté établie de travail sur les différents sujets en y consacrant une enveloppe financière.

Le Président propose d'approfondir ces différentes pistes et les sujets qui pourraient être traités en mode participatif, notamment au regard des objectifs du Projet de Territoire « ma Vallée en 2030 ».

Un séminaire de travail permettra de valider ces propositions.

8.2 Organisation d'un séminaire de travail

Le Président propose d'organiser un séminaire de travail à l'attention des élus communautaires ayant pour objets, le Projet de Territoire et l'avenir de la CCVK, le **samedi 17 juin prochain**.

8.3 Travaux de rénovation énergétique au Centre nautique : dates de fermeture

Le Président informe que les dates de fermeture de l'établissement ont été arrêtées. Le Centre nautique sera fermé pour travaux, du lundi 4 septembre au mercredi 1^{er} novembre 2017 inclus.

8.4 Projets de maisons ou pôles de santé dans la CCVK

Compte-tenu des différents projets ou réflexions de maisons ou pôles de santé dans plusieurs communes du territoire, le Président informe le Conseil qu'il a sollicité une réunion sur le sujet avec l'Agence Régionale de Santé. Cette séance du Bureau communautaire se tiendra le **jeudi 27 avril prochain**.

8.5 Réflexion sur les logements vacants dans la CCVK

Une réunion s'est tenue ce jeudi 30 mars avec différents partenaires, animée par Mme SCHWARTZ, Vice-présidente en charge de l'énergie et de l'habitat, pour évoquer la poursuite du travail démarré en 2016, sur les logements vacants.

Il a été convenu de lancer l'expérimentation d'un accompagnement individualisé de quelques propriétaires, piloté par la CCVK, avec l'intervention des partenaires mobilisés (ADIL, Alter Alsace Energie, Citivia, l'Agence immobilière de Kaysersberg). L'objectif est de les aider à remettre leurs logements sur le marché en leur proposant les outils et solutions adaptées.

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

Le Président donne la parole à M. KUSTER pour le compte-rendu du Comité Syndical du SITDCE.

9.1.1 Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) : Compte-rendu du Comité Syndical du 06/12/2016

A. Election d'un assesseur

M. Pascal LOHR a été élu en qualité d'assesseur au Bureau du Comité Directeur du SITDCE. Pour mémoire, par décision du 24/03/2016, M. Guy JACQUEY a également été élu assesseur.

B. Désignation des délégués à l'ADMD

M. Jean-Paul SISSLER (Titulaire) et M. Joseph KAMMERER (Suppléant) ont été désignés pour représenter le syndicat à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD).

C. Adhésion de la Communauté de Communes Essor du Rhin

L'avis des collectivités membres a été sollicité. Pour mémoire, le Conseil Communautaire de la CCVK a approuvé l'adhésion par délibération n° 169/2016-AG du 8/12/2016.

Le Comité Directeur a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes au 31/12/2016.

D. Répartition des charges de personnel

La nouvelle carte territoriale a apporté des modifications sur tous les syndicats (SITEUCE, SITDCE, SIEOMEC (disparu le 31/12/2015) et SITREC (disparu le 01/01/2012)) gérés par la même cellule administrative et technique.

Un conducteur spécialisé de Colmar Agglomération, qui assurait le chargement des sous-produits issus de la combustion et du traitement des fumées du Centre de Valorisation Energétique des Déchets, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2016. Le SITDCE a accepté la reprise de cette activité par la SCCU moyennant un avenant au contrat d'exploitation de 50 000 euros HT par an (comprenant le personnel et le matériel).

Au vu de ces évolutions, le Comité a dû revoir la répartition des charges entre les 2 syndicats restants.

E. Vente du camion du SITDCE

Le Comité a approuvé la vente d'un camion et d'une benne pour un montant de 1 500 euros.

F. L'achat de vapeur par la SCCU

Le tarif est négocié chaque année. Compte tenu de l'évolution faible du prix (0.4% sur 1 an) et une diminution du prix des autres énergies, la SCCU a sollicité le maintien, voir une diminution du prix de vente pour 2017.

Le Comité approuve le maintien du prix de vente à 17.50 euros HT/MWh.

Dans le cadre de l'essai de tri conditionnement des encombrants incinérables des déchèteries réalisé courant 2016, près de 1 770 tonnes ont été triées et stockées par la sté SCHROLL. Les quantités valorisables se sont avérées nettement en-dessous des prévisions puisque seuls 0.71 % du tonnage réceptionné a pu être valorisé, soit 12.5 tonnes.

Le prix de vente de la chaleur stockée est validé à 3.30 euros HT/MWh.

G. Fixation des tarifs de traitement des déchets

Pour 2017, les tarifs des collectivités membres sont maintenus, à savoir : 70.53 euros HT/tonne.

H. Essai de tri/conditionnement des encombrants incinérables des déchèteries / essai de mise en balles d'OMR

Il a été proposé de renouveler l'opération initiée en 2016 et qui a été très concluante et intéressante pour le SITDCE. Son coût sera répercuté sur le prix de vente de la chaleur.

En parallèle de cette opération et afin de répondre aux besoins de délestage de l'usine durant les travaux de « revamping », la sté SCHROLL a proposé, si elle obtient les autorisations administratives nécessaires, de renouveler l'essai de mise en balles des OMR. Il

porterait sur 1 000 à 1 500 tonnes et son coût serait également reporté sur le prix de vente de la chaleur.

I. « Revamping » : attribution du marché de travaux et indemnisation des candidats non retenus

Le SITDCE a lancé le 18 avril 2016, une consultation pour la réalisation de « revamping » sous la forme d'un marché de conception/réalisation avec un dialogue compétitif.

Le choix s'est porté sur le projet de la sté CNIM, en version « variante » pour un montant de 9 508 282 euros HT.

Dans le cadre de cette consultation, il a été prévu le versement d'une prime au profit des participants au dialogue, appréciée au regard de la qualité des études présentées et au taux de participation au dialogue des candidats.

Deux candidats non retenus se verront attribuer une prime de 30 000 euros HT chacun.

Ce projet aura un impact significatif sur l'émission en Nox et sur la consommation en eau.

J. Orientations budgétaires

Le Comité Directeur a pris acte de la tenue du DOB.

K. Divers

Obtention de la certification ISO 14001 et 50001 du CVED (certification « Energie »). Colmar fait partie des premiers CVED en France et le tout premier de la Région à être certifié ISO 50001.

Colmar est un centre de valorisation avec 60% de l'énergie revendue à la SCCU, permettant d'alimenter 12 000 foyers.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs :**
Mardi 4 avril 2017 à 17h00 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) :**
Mercredi 5 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Bureau :**
Judi 6 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres du Bureau
- **Commission Locale de Transferts de Charges (CLETC) :**
Mercredi 12 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Commission « Energie » :**
Mercredi 18 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la Commission

- **Commission « Déchets » :**
Mardi 25 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Commission « Culture » :**
Mercredi 26 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Bureau :**
Jeudi 27 avril 2017 à 17h30 – siège CCVK (avec ARS : projets maisons de santé)
Membres du Bureau
- **Commission « Solidarité » :**
Mardi 2 mai 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la Commission
- **Copil PLUi**
Jeudi 4 mai à 9h00 – siège CCVK (OAP et STECAL Lac Blanc, colonies, sites isolés)
Membres du comité de pilotage + autres élus municipaux intéressés
Jeudi 4 mai à 17h30 – siège CCVK
Membres du comité de pilotage
Vendredi 5 mai à 10h30 (OAP Kientzheim Intermarché – Pauli - EPHAD)
Membres du comité de pilotage + autres élus municipaux intéressés
Mardi 23 mai à 10h30 (OAP Hachimette)
Membres du comité de pilotage + autres élus municipaux intéressés
Mercredi 24 mai à 10h30 (OAP et STECAL tourisme)
Membres du comité de pilotage + autres élus municipaux intéressés
- **Bureau:**
Jeudi 11 mai 2017 à 17h30 – siège CCVK (restitution propositions Groupe de Travail CARDEC)
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 juin 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 21 septembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 14 décembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

M. KUSTER informe de la proposition du Parc Naturel des Ballons des Vosges d'organiser des rencontres dans les intercommunalités membres afin de présenter ses actions et plus particulièrement l'opération « Grand site », démarche préalable à l'obtention du label Grand site de France. Il s'agit d'une démarche proposée par l'État à des collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Cette démarche vise à préserver (voir restaurer), gérer, mettre en valeur les sites concernés et enfin mieux accueillir les usagers et visiteurs.

Le Ballon d'Alsace est à ce jour le premier Grand Site en projet dans l'Est de la France.

Personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19h15 et cède la parole à M. BOTTINELLI, Maire du Bonhomme qui accueille la séance du jour.

Le Maire fait part des travaux de rénovation de salle des fêtes et notamment l'isolation. Il fait ensuite un petit rappel historique sur la commune qui aurait été fondé par Saint Déodat, évêque de Nevers qui vécut vers les années 600. Il était pour les habitants l'« Homme Bon » de la région, d'où la dénomination de la commune du « Bonhomme ».

La commune culmine à 949 mètres d'altitude et avec ses 1 200 hectares de forêt gérée par l'O.N.F, elle est qualifiée de commune « forestière ».

La station du Lac Blanc, y a été créée dans les années 70. Il n'y pas d'industrie mais le maire croit à la réalisation du projet éolien au Col du Bonhomme.

Il invite ensuite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

| N° de décision | Domaine | Rubrique | Objet |
|----------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| n°037/2017-AG | Administration Générale | Désignation secrétaire de séance | Désignation du secrétaire de séance |
| n°038/2017-FI | Finances | Fiscalité | Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties » |
| n°039/2017-FI | Finances | Budgets Primitifs | Approbation des Budgets Primitifs 2017 : Service Administration Générale (M14) |
| n°040/2017-FI | Finances | Budgets Primitifs | Approbation des Budgets Primitifs 2017 : Service Ordures Ménagères (M4) |
| n°041/2017-FI | Finances | Budgets Primitifs | Approbation des Budgets Primitifs 2017 : Service SPANC (M49) |
| n°042/2017-FI | Finances | Budgets Primitifs | Approbation des Budgets Primitifs 2017 : Services AKV & FLLBO (M49) |
| n°043/2017-FI | Finances | Subventions | Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK) |
| n°044/2017-FI | Finances | Subventions | Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV) |
| n°045/2017-FI | Finances | Subventions | Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal |
| n°046/2017-FI | Finances | Subventions | Travaux de la fibre optique pour le Très Haut Débit – Sollicitation d'une aide financière au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local (IPL) |
| n°047/2017-AG | Administration Générale | Energie | Travaux de rénovation énergétique à l'Espace nautique : Approbation de l'avant-projet |
| n°048/2017-AG | Administration Générale | Energie | Utilisation de l'enveloppe TEPCV de sensibilisation à la Transition |
| n°049/2017-AG | Administration Générale | Energie | Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement des communes à la construction d'une stratégie locale de transition énergétique sur leur patrimoine bâti public dans le cadre d'une démarche « Conseiller en Energie Partagé » (CEP) sur 3 ans |
| n°050/2017-AG | Administration Générale | Environnement | Autorisation de signature d'un bail rural à clause environnemental permettant l'installation d'un projet agricole de maraichage biologique en permaculture |
| n°051/2017-AG | Administration Générale | Emploi | Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2016 et approbation et autorisation de signature de la convention 2017 |
| n°052/2017-AG | Administration Générale | Indemnités Elus | Modification de la délibération 037/2014-PR du 16/04/2014 fixant les indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents - Modification de l'IB terminal |
| n°053/2017-PR | Personnel | Créations de postes saisonniers | Création de postes saisonniers pour les services Jeunesse, Déchets, Centre nautique et Médiathèque |
| n°054/2017-PR | Personnel | Régime indemnitaire | Modification de la délibération du 07/02/2003 portant sur la mise en place du Régime Indemnitaire avec l'ajout d'un cadre d'emploi pouvant bénéficier de l'IFTS |
| n°055/2017-OM | Ordures Ménagères | Eco-emballages | Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat pour l'Action et la performance Barème E à intervenir avec Eco-Emballages |

| | | | |
|---------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| n°056/2017-OM | Ordures Ménagères | | Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Aluminium » à intervenir avec Regeal-Affimet |
| n°057/2017-AG | Administration Générale | Zones d'Activités Economiques | Transfert de compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE) : Validation des critères de définition des ZAE et de leur périmètre |

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **30 mars 2017**

Ordre du jour :

1. N°037/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. Finances

2.1 **N°038/2017-FI** : Fiscalité - Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »

2.2 Approbation des Budgets Primitifs 2017 :

2.2.1 **N°039/2017-FI** : Service Administration Générale (M14)

2.2.2 **N°040/2017-FI** : Service Ordures Ménagères (M4)

2.2.3 **N°041/2017-FI** : Service SPANC (M49)

2.2.4 **N°042/2017-FI** : Services AKV & FLLBO (M49)

2.3 **N°043/2017-FI** : Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

2.4 **N°044/2017-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)

2.5 **N°045/2017-FI** : Autorisation de versement du solde de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal

2.6 **N°046/2017-FI** : Travaux de la fibre optique pour le Très Haut Débit – Sollicitation d'une aide financière au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local (IPL)

3. Administration Générale

3.1 **N°047/2017-AG** : Travaux de rénovation énergétique à l'Espace nautique : Approbation de l'avant-projet

3.2 **N°048/2017-AG** : Utilisation de l'enveloppe TEPCV de sensibilisation à la Transition

3.3 **N°049/2017-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement des communes à la construction d'une stratégie locale de transition énergétique sur leur patrimoine bâti public dans le cadre d'une démarche « Conseiller en Energie Partagé » (CEP) sur 3 ans

3.4 **N°050/2017-AG** : Autorisation de signature d'un bail rural à clause environnemental permettant l'installation d'un projet agricole de maraichage biologique en permaculture

3.5 **N°051/2017-AG** : Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2016 et approbation et autorisation de signature de la convention 2017

3.6 **N°052/2017-AG** : Modification de la délibération 037/2014-PR du 16/04/2014 fixant les indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-présidents - Modification de l'IB terminal

4. Personnel

4.1 **N°053/2017-PR** : Création de postes saisonniers pour les services Déchets, Centre nautique et Médiathèque

4.2 **N°054/2017-PR** : Modification de la délibération du 07/02/2003 portant sur la mise en place du Régime Indemnitaire avec l'ajout d'un cadre d'emploi pouvant bénéficier de l'IFTS

5. Déchets

5.1 **N°055/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat pour l'Action et la performance Barème E à intervenir avec Eco-Emballages

5.2 **N°056/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Aluminium » à intervenir avec Regeal-Affimet

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 18/11/2016

6.1.1 **N°057/2017-AG** : Transfert de compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE) : Validation des critères de définition des ZAE et de leur périmètre

6.2 Commission « Environnement & Agriculture », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/03/2017

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8. Communications du Président

8.1 Poursuite de la démarche participative de la CCVK (suites des GRAP)

8.2 Organisation d'un séminaire de travail

8.3 Travaux de rénovation énergétique au Centre nautique : dates de fermeture

8.4 Projets de maisons ou pôles de santé dans la CCVK

8.5 Réflexion sur les logements vacants dans la CCVK

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) : Compte-rendu du Comité Syndical du 06/12/2016

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

| COMMUNES | DELEGUES | SIGNATURES | PROCURATION |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|
| AMMERSCHWIHR | M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président | | — |
| | Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES | | — |
| | Mme Nathalie BOHN | | — |
| FRELAND | M. Jean-Louis BARLIER | | — |
| | Mme Martine THOMANN, Vice-présidente | | — |
| KATZENTHAL | Mme Nathalie TANTET- LORANG | | — |
| KAYSERSBERG VIGNOLE | M. Pascal LOHR, Vice-président | | — |
| | Mme Martine SCHWARTZ Vice-présidente | | — |
| | M. Michel BLANCK | <i>Voix par procuration donnée à Mme SCHWARTZ</i> | |
| | Mme Patricia BEXON | | — |
| | M. Benoît KUSTER | | — |
| | Mme Myriam PARIS | <i>Voix par procuration donnée à Mme BEXON</i> | |

| | | | |
|--------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---|
| | Mme Tiphaine BETTEMBOURG | | — |
| | M. Gilbert MASSON | <i>Voix par procuration donnée à Mme BETTEMBOURG</i> | |
| LABAROCHE | M. Bernard RUFFIO, Vice-président | | — |
| | Mme Catherine OLRV | | — |
| | M. Alain VILMAIN | | — |
| LAPOUTROIE | M. Jean-Marie MULLER, Président | | — |
| | Mme Aurore PETITDEMANGE | <i>Absente non représentée</i> | — |
| | M. René BRUN | | — |
| LE BONHOMME | M. Jean-François BOTTINELLI | | — |
| | M. Jean-Luc ANCEL | <i>Voix par procuration donnée à M. BOTTINELLI</i> | |

| | | | |
|--------------|-----------------------------------|--|---|
| ORBEY | M. Guy JACQUEY, Vice-président | | — |
| | Mme Rose-Blanche DUPONT | | — |
| | Mme Chantal OLRV | | — |
| | M. Rémi MAIRE | | — |
| | Mme Emilie HELDERLE | | — |